

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Fontainemelon
du lundi 14 décembre 2009, Maison de Commune, à 20h00**

Présidence : M. Denis Boillat, Président.

Le Président ouvre la séance à 20h00.

Il souhaite la bienvenue à chacun, ainsi qu'au nombreux public présent ce soir.

Il donne lecture de la correspondance, soit :

- lettre de démission de Mme Anne-Lise Favre, du Conseil général et des commissions dont elle fait partie (CES et Commission place de jeux), avec effet immédiat.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2009
3. Demande de crédit relative à l'étude de la fusion des communes du Val-de-Ruz
4. Budget de l'exercice 2010
 - rapport de la commission financière
5. Demande de crédit d'étude pour la réhabilitation de la place de jeux
6. Demande de crédit cadre d'investissement pour divers travaux de rénovation d'appartements devenus libres
7. Renouvellement d'emprunt
8. Rapport informatif du Conseil communal concernant la fête nationale 2010
9. Information(s) du Conseil communal
10. Information(s) des commissions
11. Divers

1. Appel :

- 30 conseillers généraux présents
- 1 conseillère générale démissionnaire, soit : Mme Anne-Lise Favre
- 5 conseillers communaux présents
- 1 administrateur communal présent.
- 1 personne de l'administration communale présente

Le Président signale que la majorité pour les votes est à 15 voix.

2. Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2009 :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Le Président remercie l'administration pour son établissement.

Avant de passer au point 3, le Président demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux, au nom de la Commission "Accueil parascolaire" et conformément au courrier expédié aux membres du Conseil général le 1^{er} décembre 2009, demande l'ajout d'un nouveau point 9, qui sera : "Rapport d'information de la commission "Accueil parascolaire" au Conseil général". Les points 9, 10 et 11 actuels deviendront donc les points 10, 11 et 12.

Comme expliqué dans leur courrier, des arrêtés relatifs à la structure d'accueil parascolaire devront être adoptés dans la séance du Conseil général du 1^{er} février 2010 pour que cette structure puisse ouvrir en août 2010 et comme il s'agit d'un projet important, il semble opportun à la Commission que les membres du Conseil général puissent donner leur avis avant que les arrêtés ne leur soient soumis. Cependant, comme leur rapport a été adopté le 1^{er} décembre, il était trop tard pour le mettre à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 14 décembre. Ce rapport ayant été transmis aux membres du Conseil général dès qu'il a été adopté, tout le monde a eu le temps d'en prendre connaissance, d'en discuter en séance de groupe et c'est pourquoi elle demande donc l'ajout de ce point, afin de pouvoir discuter de ce sujet ce soir.

Le Président informe que cette demande requiert la majorité des 2/3 des membres, conformément à l'article 3.17 du Règlement général de commune, afin que la discussion puisse avoir lieu.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée par 27 oui et 2 non.

3. Demande de crédit relative à l'étude de la fusion des communes du Val-de-Ruz :

Le Président ouvre les débats.

M. Pierre-André Stoudmann se fait un plaisir de donner quelques informations complémentaires, car contrairement au budget, il n'y a pas de commentaires présentés pour ce point. En préambule, il signale que c'est un vote historique qui aura lieu ce soir, car il s'agit du premier vote que nous avons pour continuer cette fusion et arriver à une commune unique en 2013 au Val-de-Ruz. Il apporte des commentaires sur les différentes rubriques du budget.

L'ensemble des besoins financiers a été divisé sur deux exercices, soit 2010 et 2011. En ce qui concerne le mandat Dafflon, qui est un expert des fusions, professeur à l'Université de Fribourg et Vaud, raison pour laquelle nous souhaitons travailler avec lui, c'est lui qui va coacher les comités de pilotage et de fusion dans leurs différents travaux pour arriver au 27.11.2011 avec des documents et un projet qui soit bien étoffé, cela représente CHF 6'000.-- par année. Puis, il y a le mandat Couchepin, qui n'est bien évidemment pas l'ancien Conseiller fédéral, mais un spécialiste en communication, qui coach le comité de pilotage dans le cadre de la communication qui sera donnée tout au long des travaux aux législatifs, aux exécutifs et à l'ensemble de la population, ceci pour deux fois CHF 16'000.--.

Vient ensuite un gros morceau de deux fois CHF 100'000.--, mandat externe, sans précision de la société puisque, lorsque nous avons fait ce budget, les différents travaux n'étaient pas encore attribués. Il s'agit d'abord de faire l'inventaire des 16 communes, qui est une nécessité pour savoir ce dont les communes disposent en moyens tant humain que matériel. Et dans une deuxième phase, il y a l'imagination de la création de cette future commune unique dans le Val-de-Ruz pour finir à une convention de fusion, que le Conseil général devra voter et, si cette convention est acceptée, c'est le peuple qui aura le dernier mot. C'est donc sur ce point que les comités de pilotage et de fusion devront passablement travailler.

En ce qui concerne le secrétariat, il rappelle que le comité de pilotage est composé de 5 personnes et que le comité de fusion est composé d'un représentant par commune, soit 16 personnes. Le secrétariat est actuellement assuré par l'administrateur de la commune de Chézard-Saint-Martin, M. Patrice Godat.

Les deux fois CHF 26'000.-- mis pour le comité de pilotage concernant des séances des cinq personnes qui vont siéger toutes les semaines, à savoir tous les mercredis de 18h00 à plus d'heure.

Les deux fois CHF 12'000.-- sont des indemnités à l'attention des chefs de projets qui seront responsables d'aller chercher des informations dans les différentes communes. Ces gens seront invités au début janvier pour débiter leurs travaux d'inventaires.

Les deux fois CHF 1'000.-- pour conférence de presse sont des frais divers lors des conférences de presse. Il y en a déjà eu une le 20 octobre pour le questionnaire et il y en aura encore une le 14 janvier pour donner le résultat de ces questionnaires.

Les deux fois CHF 5'000.-- pour le site internet, le comité de pilotage part du principe qu'il y a lieu d'avoir un site internet. En principe, l'adresse sera www.val-de-ruz.ch, de telle manière que chacun puisse aller chercher les informations.

Les deux fois CHF 5'000.-- pour les tous-ménages, c'est pour permettre de faire des informations sous forme de papier.

Au total, il s'agit donc de deux fois CHF 177'000.--, ce qui est, il est vrai, un montant important, mais qui est réparti sur les 16 communes en fonction du nombre d'électeurs au mois de mai 2009. Il termine en signalant que Montmollin a d'ores et déjà accepté sa participation pour cet objet.

Le Président fait voter l'entrée en matière,
Celle-ci est acceptée à 28 oui et 1 abstention.

Le Président donne lecture de l'arrêté.
Celui-ci est accepté par 28 oui et 1 abstention.

4. Budget de l'exercice 2010 :

Le Président ouvre les débats.

Le Président propose de passer le budget en revue page par page.

Page 27, compte 900.400.00 : M. Jean-Jacques Bolle souhaite savoir s'il a été tenu compte du problème de chômage, avec le nombre de chômeurs qui doit être relativement important comme partout ailleurs, car on peut imaginer avoir des diminutions de salaire assez importantes.

M. Pierre-André Stoudmann répond par l'affirmative, il y a une diminution par rapport aux comptes 2008. Quand nous avons établi le budget 2009, nous n'avions pas encore le résultat des comptes 2008, mais nous avons effectivement prévu une baisse pour les personnes physiques.

M. Jean-Jacques Bolle demande au grand argentier s'il a un pourcentage à fournir ce soir.

M. Pierre-André Stoudmann répond que l'on ne connaît pas le nombre de chômeurs dans la commune de Fontainemelon, nous n'avons qu'une estimation qui nous a été fournie par le Canton, d'où le résultat de ce chiffre.

Page 29 et 30, M. Armand Blaser constate que l'on a des immeubles du patrimoine financier en charges et également en revenus. En prenant l'exemple de l'entretien de l'immeuble sis avenue Robert 26, les rendements sont estimés à CHF 72'500.-- et les charges à CHF 6'500.--. Sans entrer dans les détails ce soir, le parti socialiste propose de poser à l'occasion quelques questions précises au Conseil communal, par exemple à travers le cas de l'immeuble avenue Robert 26, afin d'avoir une idée sur la durée de ce que représentent les loyers et les charges, pour voir si les loyers sont adaptés en conséquence. Ils n'ont pas eu le temps de préparer de manière précise l'ensemble de ces questions, mais cela viendra à l'occasion.

M. André Soguel, puisqu'il n'y a pas eu d'intervention alors qu'un budget est un immense travail pour le Conseil communal, souhaite rendre chacun attentif au fait qu'un montant de CHF 10'000.-- a été porté dans le compte de la participation à la commission de culture et loisirs, comme cela avait été demandé par le Conseil général.

Rapport de la commission financière : M. André Soguel donne lecture du rapport de la commission, qui est annexé au présent procès-verbal. Il profite de l'occasion pour remercier M. Laurent Heiniger, secrétaire de la commission financière, pour l'excellent travail de rédaction du rapport.

M. Pierre-André Stoudmann a envie de dire à chacun comme ce fut dur d'établir le budget 2010. Il tient à remercier l'administrateur car à eux deux, ils ont fait 4 budgets pour arriver à présenter celui de ce soir. Les chiffres changeaient régulièrement et le budget qui est soumis ce soir est un budget qui est bon, en fonction de ce que d'autres communes vivent. Comme chacun a pu le lire dans la presse, il est actuellement hors de question à Fontainemelon d'augmenter les impôts, car la politique financière que nous avons depuis plusieurs années nous permet de voir l'avenir avec sérénité. Il fera travailler ses collègues du Conseil communal pour les bâtiments, l'éclairage public et l'eau et il veillera à ce que le travail soit fait. Il remercie également la commission financière pour ses remarques.

Il donne des explications sur le report de charges de l'Etat. Si nous n'avions pas reporté ces charges, nous aurions eu un budget quasiment équilibré, avec un déficit de CHF 46'000.--.

Il présente ensuite les désormais traditionnels tableaux du cash flow et de la péréquation financière.

Le cash flow démontre qu'il y a un déficit de liquidités, car bien que nous ayons un surplus de liquidités de CHF 129'000.--, nous devons rembourser des emprunts pour un montant total de CHF 325'000.--. Du moment que l'on doit rembourser plus que ce que l'on gagne, il y a un déficit de liquidités.

Au niveau de la péréquation, Fontainemelon va continuer, en principe, à payer autant, bien qu'on gagne un peu moins dans les recettes fiscales.

Au niveau des recettes des personnes morales, il démontre qu'en 1999, Fontainemelon touchait CHF 83'000.--. Donc, soyons très heureux de toucher encore environ CHF 600'000.-- de rentrées fiscales des personnes morales.

Le Président fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'arrêté.
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit d'étude pour la réhabilitation de la place de jeux :

Le Président ouvre les débats.

M. Jean-Luc Jordan rencontre un problème avec ce rapport, car lorsque la commission de la place de jeux avait été créée, il s'agissait de revoir les jeux de cette place et il s'était opposé au prolongement de la commission, en disant que c'était un prolongement du travail pour dépenser encore plus. Il ne pense pas s'être trompé, puisqu'il s'agit ce soir d'une demande de crédit de CHF 8'600.-- pour poursuivre l'étude afin de pouvoir développer une salle polyvalente. Depuis qu'il siège au Conseil général, il rappelle que c'est la troisième fois que l'on revient sur la problématique d'une salle ou d'une cabane forestière à la place de jeux et il se souvient que les chiffres qui avaient été avancés à l'époque variaient entre CHF 300'00.-- et CHF 500'000.--. Il s'agissait quand même de quelques centaines de milliers de francs. Il se pose vraiment la question aujourd'hui, car nous avons un budget déficitaire, alors voter un crédit de CHF 8'600.-- pour arriver à quelque chose qui va coûter quelques centaines de milliers de francs, cela vaut-il bien la peine. Il a entendu dire que des devis avaient été demandés et qu'on avance déjà un chiffre de CHF 350'000.-- avec encore des détails à régler. Ce chiffre ne sera donc pas vers la baisse, mais probablement vers la hausse. Avec un budget déficitaire, avec les problèmes d'avenir, de crise, etc., va-t-on vraiment dépenser CHF 8'600.-- pour arriver à la conclusion que si l'on veut faire quelque chose, cela va coûter quelques centaines de milliers de francs, chose que nous n'accepterons peut-être pas. Y a-t-il vraiment un réel besoin de la population du village pour que nous ayons à étudier la possibilité de créer une salle polyvalente, sachant tous les problèmes, qui sont du reste posés comme question par le Conseil communal, comme le problème des places de parc ? Où comme, s'il regarde dans les communes avoisinantes qui ont des salles proches des habitations, Cernier par exemple avec la cabane des fribourgeois, où des habitations ont été faites aux alentours et où l'on vous dit, lorsque vous louez cette salle, qu'il faut faire attention au bruit car le voisinage réagit. A Fontainemelon, les habitations sont peut-être à 200 m à vol d'oiseau, alors est-ce que l'on va vraiment investir pour louer et avoir des ennuis tous les week-end ?

Ce sont des questions qu'il faut réellement se poser. Personnellement, il n'est pas d'accord, même s'il ne s'agit que de CHF 8'600.--, de les jeter quelque part par la fenêtre pour arriver à la conclusion qu'il y aura quelques centaines de milliers de francs à dépenser. Il pense qu'il s'agit d'être raisonnable, car avec tout ce que l'on a déjà dans la commune, il y a déjà quelque CHF 30'000.-- qui ont été investis pour la place de jeux, alors est-ce vraiment le moment de faire une étude pour savoir si l'on va dépenser plus.

M. Jean-Jacques Bolle a un peu de peine à entendre l'argumentation de M. Jean-Luc Jordan. On parle de rénovation de la construction, et c'est vrai que ce serait le gros morceau. Non pas pour l'étude, mais principalement pour la réhabilitation du bâtiment, qui à la limite devient dangereux. La création d'un couvert attenant au bâtiment existant relève de la remarque qu'il vient de faire. Par contre, il y a la création d'une nouvelle zone de verdure et le réaménagement des surfaces. Il demande si M. Jean-Luc Jordan va souvent sur cette place de jeux, ce dont il n'est pas sûr. Pour sa part, pour s'y rendre fréquemment avec ses petits-enfants, il voit combien cette place est appréciée et utilisée. Il est vrai que le budget 2010 est un exercice défavorable, mais comme vient de nous le dire notre grand argentier avec brio, on n'est pas encore une commune pauvre et on a pu amortir avec des bénéfices considérables les 2 ou 3 dernières années et il invite chacun à voter ces CHF 8'600.--. Il sera toujours possible de décider après, en fonction de ce que l'étude nous présentera.

Mme Fabienne Kunz Brenet, faisant partie de cette commission et ayant participé à toutes les séances, s'étonne des montants avancés, car elle n'a jamais entendu parler de ces chiffres au sein de la commission. Elle trouve qu'il y a une certaine manipulation dans les propos tenus par M. Jean-Luc Jordan.

M. Jean-Luc Jordan répond que les chiffres qu'il avance concernant la cabane sont cités dans des anciens arrêtés et que la problématique du devis lui a été rapportée par un commissaire. Si dans la commission, les membres ne sont pas d'accord, lui il prend ce qu'il achète et il vend ce qu'il a acheté. Si ce que le commissaire lui a dit est faux, il en est désolé.

M. Denis Boillat laisse sa place de Président à M. Jean-Luc Jordan, Vice-Président, afin de prendre la parole.

Pour relater les propos de M. Jean-Luc Jordan, il signale qu'ils ont eu, lors de la préparation du Conseil général, un certain discours à tenir. Il est vrai que durant ce discours, il a évoqué l'existence de devis et articulé le chiffre de CHF 320'000.--. Pour bien saisir la problématique de la commission de la place de jeux, il a fallu se poser la question de savoir comment il fallait agir. N'étant pas des professionnels et n'ayant aucun professionnel au sein de la commission, ils ont décidé d'une stratégie. La stratégie a été de décider de demander des devis à une entreprise générale pour savoir ce que cela pourrait coûter. Ils ont préparé un plan de route, qui a d'ailleurs été communiqué au Conseil général lors de la dernière séance. Ce plan de route, qui n'est pas définitif, tient compte d'un certain nombre de points, pour lesquels ils ont émis des souhaits. Il a été imaginé, dans le cadre du bâtiment, de le rénover ou de le reconstruire. L'entreprise générale qui a daigné se déplacer pour constater l'ampleur des dégâts a affirmé que ce bâtiment n'est plus en état de salubrité. On peut donc se poser la question du bienfondé de la pose d'une barrière sur le toit, sachant que le toit est pourri. Si un jour des enfants viennent à passer à travers la dalle, il ne pense pas que la barrière les sauvera.

La commission a évalué le besoin de fractionner ce bâtiment en 2 parties, soit une partie ouverte, mais couverte, à l'usage de tout un chacun pour pouvoir se mettre à l'abri en cas de pluie, ainsi qu'une autre partie fermée, possible à la location pour une quarantaine de personnes, sachant que les salles à disposition dans la région ne sont pas légion et sur-occupées. Il est clair que l'on pourra se poser la question du bruit, mais jusqu'à aujourd'hui, les habitations ne sont pas si proches que ça et surtout, elles sont en contrebas. Or, l'on sait que le bruit monte et de ce côté là, la commission ne voit pas forcément d'inconvénient.

Pour le parcage, qui a été omis dans un premier temps, la commission en a discuté avec le Conseil communal et a esquissé une première solution. Pour pouvoir avancer dans le projet, il leur semblait évident de devoir passer par un professionnel, soit un architecte ou un ingénieur. Ils se sont aussi approchés du Service de l'aménagement du territoire, pour leur demander un préavis de la faisabilité d'une rénovation ou d'une construction, tenant compte des distances par rapport à la forêt, des normes légales et autres. Chacun a d'ailleurs reçu la réponse de ce service dans les documents qui ont été adressés pour la séance de ce soir et qui donne un préavis favorable. Forte de ces éléments, la commission estime avoir fait son travail le mieux possible. Maintenant, il faut un peu d'argent pour continuer l'étude par un professionnel et pouvoir défrayer un architecte qui pourra présenter plusieurs variantes pour ce bâtiment et la place de jeux, car tout ne tourne pas seulement autour du bâtiment, mais aussi des jeux que l'on souhaite pouvoir mettre, des places de grills, des tables, des places de pétanque, etc. Cela fait partie d'un ensemble et pour cela, la commission de la place de jeux demande au Conseil général d'accepter ce modeste crédit pour pouvoir aller de l'avant. Cela ne veut pas dire que l'on va dépenser les CHF 320'000.--, cela ne veut pas non plus dire qu'on va dépenser moins ou dépenser plus. Une autre variante qui a aussi été émise est celle de faire simplement un couvert, sans le mettre en location, et cela reste une variante ouverte. Si le Conseil général veut que la commission puisse avancer, il demande de voter ce crédit.

M. Laurent Heiniger relève qu'il s'agit à peine plus de un pour mille du budget de la commune. Les CHF 350'000.-- sont évidemment un investissement. Mais quand on réfléchit à faire une cabane de jardin chez soi, si on doit dépenser CHF 50.-- ou CHF 100.-- pour demander un devis, cela ne lui semble pas complètement farfelu.

Mme Marie-Pierre Tullii aimerait que l'on oublie ce chiffre de CHF 350'000.--, car il y aura plusieurs variantes et elle doute qu'un simple couvert coûte ce montant. Laissons l'étude montrer les variantes envisageables et arrêtons de penser à ces CHF 350'000.--. L'idée ce soir est vraiment de voter un crédit d'étude, qui pourra peut-être aboutir simplement à un couvert qui coûtera CHF 120'000.--, on n'en sait rien. Il n'est pas question de parler de suite de CHF 350'000.--, car là elle ne serait pas d'accord non plus.

M. Jean-Luc Jordan fait remarquer que le propos de M. Laurent Heiniger qu'un privé investisse CHF 100.-- pour un devis est un choix personnel et non un choix de la collectivité.

M. Angel Tamés souligne que c'est pour la population que l'on fait la place de jeux et non pas personnellement.

M. Jean-Luc Jordan répond qu'on ne lui a pas démontré qu'il y a un besoin pour la population. Pour le moment, il y a un besoin pour un certain nombre de personnes qui utilisent cette place, mais lui, il aimerait connaître le besoin pour la population.

Mme Fabienne Kunz Brenet souligne que la commission peut faire un tous-ménages style questionnaire, ce qui a déjà beaucoup été pratiqué dans la commune, ou suggère simplement d'aller souvent se promener sur cette place de jeux qui est extrêmement fréquentée. En tant que maman, elle signale aussi qu'il y a une chose dangereuse qui est réellement le toit du bâtiment, car celui-ci est vraiment pourri et si un enfant tombe à travers, la commune est responsable. S'il arrive quoi que ce soit sur ce toit, la commune sera tenue pour responsable. Elle remercie le Conseil communal d'avoir fait poser une barrière sur le toit, mais il n'empêche que le toit est pourri.

M. Jean-Luc Jordan ne comprend donc pas le besoin de faire intervenir un architecte si chacun sait que le toit est pourri et qu'il faut le rénover. Il suffit de raser ce bâtiment, pas besoin d'un architecte pour nous dire cela !

Mme Fabienne Kunz Brenet répond qu'il faut également un devis pour la raser, que cela coûte cher aussi.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à par 27 oui et 2 non.

Le Président donne lecture de l'arrêté.

Celui-ci est accepté par 27 oui et 2 non.

6. Demande de crédit cadre d'investissement pour divers travaux de rénovation d'appartements devenus libres :

Le Président ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, il fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'arrêté.
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

7. Renouvellement d'emprunt :

Le Président ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, il fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'arrêté.
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

8. Rapport informatif du Conseil communal concernant la fête nationale 2010 :

Le Président ouvre les débats.

Il rappelle, pour mémoire et à la demande du Conseil communal, que le Conseil général va procéder, en fin de débat, à un vote informatif.

La parole n'est pas demandée.

Le Président pose donc la question de savoir si le Conseil général accepte que la commune participe à la fête nationale à Engollon.

L'intention de participer à la fête à Engollon est prioritairement donnée au Conseil communal par 23 oui, 4 non et 2 abstention.

M. Jean-Jacques Bolle remercie le Conseil communal d'avoir proposé cette solution et souhaiterait que le problème des transports publics soit étudié très sérieusement dans les différents villages, afin que chacun puisse boire un verre sans problème de retour. Cela sera sans doute fait, mais il tenait à le relever.

9. Rapport d'information de la commission "Accueil parascolaire" au Conseil général :

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux remercie chacun d'avoir accepté la modification de l'ordre du jour. La commission a essayé de faire un rapport le plus complet possible pour avoir la vision la meilleure possible du projet, en toute transparence.

Elle souhaite que le Conseil général puisse s'exprimer sur ce projet avant que les arrêtés ne soient soumis, afin de permettre à chacun de donner son avis sur les points qui poseraient problème et sur les pistes qui n'auraient pas été explorées. La commission demande d'en faire part ce soir sans attendre la séance du 1^{er} février 2010, afin qu'elle puisse, cas échéant, modifier son projet en conséquence, puisque la commission va continuer à travailler dessus d'ici la prochaine séance du Conseil général. Elle remercie chacun de faire part de ses remarques ou suggestion et se tient à disposition pour toutes les questions.

M. Jean-Luc Jordan souhaite poser deux questions.

Premièrement, il est parlé d'environ 20 enfants. Si, par exemple, 25 enfants peuvent être accueillis et qu'on a 28 demandes, comment va-t-on faire pour régler la répartition ?

Deuxièmement, on parle d'investissement de travaux pour CHF 16'150.-- et ensuite, de la charge de la commune de CHF 34'600.--. Les CHF 16'000.-- sont-ils compris dans ce montant ou s'y ajoutent-ils ?

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux répond qu'il y aura 20 places par rapport à la demande qu'il y a actuellement. Après discussion avec l'office de l'accueil extrafamilial, la commission a effectivement considéré qu'il fallait offrir au départ 20 places. Au début, la structure ne sera pas pleine. Si, au bout d'un moment, l'on voit qu'il y a plus de demandes que de places disponibles, il faudra effectivement avoir réfléchi préalablement à la manière dont seront réglées les demandes. Est-ce que ce sera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, ou est-ce que l'on mettra une priorité aux familles monoparentales, etc.

C'est quelque chose dont la commission n'a pas encore débattu et il faudra bien le faire à un moment donné. Mais ce n'est pas un problème qui va se poser dans l'immédiat. Et si de toute manière il est constaté qu'il y a plus de demandes que de places disponibles, il reste la possibilité, pour l'année suivante, d'augmenter la capacité de la structure. En effet, les locaux qui sont prévus, soit les locaux de la salle ménagère et la salle 12 peuvent accueillir 32 enfants en tout. Avec 20 enfants, il aurait été tout-à-fait possible de ne partir qu'avec l'école ménagère, mais pour des questions de commodités, la commission s'est dit qu'il était mieux d'avoir deux salles, afin d'avoir plus de place. Mais la capacité d'accueil est de 32 enfants, bien que l'on ne puisse pas, en cours d'année, changer le nombre de places disponibles, mais que cela doive se faire d'année en année.

En ce qui concerne la deuxième question, Mme Marie-Laure Béguin Mettraux répond que les CHF 16'000.-- ne sont pas compris dans les CHF 34'600.--. Les CHF 16'000.-- seraient l'investissement de départ à charge de la commune pour quelques installations. Par exemple, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires exige qu'il y ait l'eau chaude dans les WC adultes. Il y a un certain nombre d'installations à faire, de montants qu'il faudra avancer pour pouvoir acheter un peu de mobilier et de matériel, un ordinateur et une imprimante pour la directrice ou le directeur, pour pouvoir comptabiliser les enfants et transmettre ces données à l'administration communale. Mais, comme mentionné, la commune pourra se faire rembourser ces dépenses par la structure d'accueil parascolaire, si les finances de cette dernière le permettent. C'est à voir selon le budget à finaliser. Si la commission arrive à le mettre dans le budget de la structure, cela sera considéré comme un prêt de la commune à la structure et cette dernière remboursera la commune. Mais il y a tout-de-même certaines prescriptions pour ce budget, car le prix effectif de la journée ne doit pas dépasser CHF 50.-- par jour par enfant, sinon la structure n'est plus subventionnée, ni par la Confédération, ni par le Canton, donc de fait, ni par la commune. Il faut s'en tenir à cette limite et une fois que la commission aura tous les chiffres, il faudra voir si l'on peut le faire et rembourser la commune comme un prêt. Les CHF 34'600.-- correspondent au chiffre estimé par la commune pour le subventionnement des parents pour l'année 2010 à un prix de CHF 50.-- par jour. La participation des responsables légaux devra être fixée lors du prochain vote des arrêtés, c'est-à-dire que la commune participera aux coûts en fonction du revenu imposable des parents. Ce montant reviendra dans les comptes communaux chaque année.

M. Jean-Luc Jordan émet une crainte, car lorsque le Conseil général parlait de l'accueil de la petite enfance, il était articulé un montant de CHF 40'000.-- et actuellement, nous sommes déjà à CHF 160'000.-- pour la commune. Comment pourra-t-on gérer cela et garantir que l'on restera à peu près dans ces eaux-là, sans passer à trois ou quatre fois plus.

M. Laurent Heiniger demande à M. Jean-Luc Jordan d'où vient le chiffre qu'il articule de CHF 160'000.--.

M. Jean-Luc Jordan répond que ce chiffre figure dans le budget 2010, pour la petite enfance, alors qu'à l'époque du vote de l'arrêté, on parlait de CHF 40'000.--. Il émet donc une réserve.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux souligne que ce chiffre est de toute manière très aléatoire car il va dépendre du nombre d'enfants qui fréquenteront la structure, de la situation financière des parents et du prix de journée qui sera fixé par l'office de l'accueil extrafamilial. Cela dépendra aussi de la façon dont la structure se remplit. L'estimation a été faite en fonction des préinscriptions, mais il est clair que si la structure est pleine, cela coûtera plus cher.

Il ne faut pas se focaliser sur ce chiffre de CHF 7'687.-- par mois. Effectivement à terme, si la structure se remplit, cela coûtera plus cher. On peut difficilement faire des pronostics à ce jour. Mais la différence avec les crèches, c'est que celles-ci n'ont pas un nombre limité d'enfants. Actuellement, la commune paie pour tous les enfants de Fontainemelon, mais qui sont dans différentes crèches, du district ou du canton. Alors que là, ce ne sera que pour les enfants de Fontainemelon qui sont dans cette structure, ce sera donc limité d'une certaine manière par le nombre de places disponibles.

M. Armand Blaser fait remarquer qu'il est dit que la salle 12 est actuellement utilisée par certaines activités, dont notamment un demi-jour pour l'école italienne, et dans le rapport, un peu plus loin, il est dit que "en ce qui concerne l'école italienne, pour laquelle la salle est actuellement mise à disposition gratuitement, il faudra probablement informer le consulat d'Italie que nous n'avons plus de salle disponible". Il ne connaît pas le détail du dossier des leçons qui sont données pour les jeunes italiens, mais ce qu'il sait, c'est que le consulat a de plus en plus de difficultés à assumer ces leçons, parce que les vivres du pays père ou du pays mère sont en partie coupés. Il aimerait que l'on ne doive pas dire au Consulat qu'il n'y a plus de salle disponible, mais qu'on puisse leur dire que nous devons modifier un peu les dispositions parce que cette salle sera utilisée pour d'autres affectations et leur proposer une solution de salle, soit dans notre village soit dans un village voisin, après contacts pris avec les autres communes. Il souhaite, en le disant vulgairement, qu'on "n'emmerde" pas le Consulat avec des problèmes d'intendance si on peut faire un pas dans leur sens pour une proposition alternative, ce que, personnellement, il souhaite.

Mme Fabienne Kunz Brenet répond que la commission s'est aussi posé la question et a constaté que les enfants qui suivent l'école italienne sont peu nombreux et ne sont pas du village de Fontainemelon. Effectivement, le consulat d'Italie utilise cette salle une demi-journée par semaine et l'idée sera de contacter les autres communes qui ont des enfants italophones qui viennent suivre ces cours dans le collège de Fontainemelon. C'est une chose à laquelle la commission a pensé, mais sachant qu'il n'y a plus d'enfants de la commune, la commission a pensé que le Consulat pouvait changer d'endroit.

Mme Marie-Pierre Tullii, comme piste à explorer pour faire des propositions au Consulat, informe que l'école portugaise est actuellement donnée à la Fontenelle. Ils peuvent peut-être fournir une salle pour l'école italienne.

M. Philippe Fuchs revient sur le point des investissements concernant cette salle de parascolaire. Il constate que l'on parle de petits enfants, d'accueil de parascolaire et qu'on prévoit une installation informatique de CHF 4'000.--, ce qu'il ne comprend pas vraiment, et d'un montant de mobilier de CHF 6'000.--, ce qu'il ne comprend pas non plus, puisqu'il s'agit de petits enfants.

Mme Marie-Pierre Tullii répond, en ce qui concerne le matériel informatique, que l'idée n'est pas du tout de laisser jouer les enfants sur l'ordinateur de la structure, mais il est évident que pour le directeur de la structure, il est indispensable d'avoir un ordinateur et une imprimante, de même qu'une connexion au nœud cantonal, qui permettrait de collaborer via internet et via des courriels avec l'administration communale. Après contact avec le Centre Electronique de Gestion, qui gère les ordinateurs de la commune, la commission a trouvé judicieux de s'adresser à eux, puisque cette structure serait communale, avec des employés communaux.

Il serait donc mieux d'avoir le même fournisseur informatique que celui qui fournit les 4 postes de la commune de Fontainemelon. D'où les chiffres articulés, qui se répartissent à raison de CHF 2'000.-- pour le poste, CHF 1'000.-- l'imprimante et la maintenance qui va avec. Chacun a vu le budget communal et a pu être frappé par le coût élevé de la maintenance informatique qui est de l'ordre de CHF 15'600.-- annuel pour les 4 postes de la commune. Cela peut paraître démesuré, mais la maintenance coûte cher et l'avantage de passer par le CEG pour cette structure communale avec des employés communaux, c'est que le CEG ne rediscuterait pas la convention de maintenance et que ce 5^{ème} poste pourrait être absorbé avec les quatre autres.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux donne des détails pour le mobilier, dont la liste figure dans le rapport présenté. Le matériel projeté a été vu de manière modeste chez Ikéa, pour que cela ne coûte pas trop cher. Pour comparaison, elle souligne que la structure d'accueil de Saint-Aubin, qui s'est ouverte en août de cette année, a fait une demande de crédit qui était de CHF 36'000.--.

M. Raymond Favre demande s'il ne serait pas possible d'utiliser un ordinateur du collège, par exemple celui qui est dans la salle des maîtres.

Mme Marie-Pierre Tullii pense qu'une structure communale ne peut pas utiliser l'ordinateur des enseignants. De plus, cet ordinateur n'est pas dans la même salle, il est dans une salle des maîtres qui est fermée à clé la journée. Cela reste un budget, il est possible de revoir ce point.

M. Jean-Jacques Bolle, pour avoir trainé sa bosse dans les collèges pendant 40 ans, souligne qu'il est évident que la structure, bien que basée dans le collège, est totalement indépendante de l'enseignement. On ne peut pas laisser des salles ouvertes pour permettre à des personnes qui ne font pas partie du corps enseignant d'aller pianoter sur les ordinateurs. On peut aussi souligner que le personnel de la structure, qui doit donner un renseignement aux enfants, ne peut pas prendre, ne serait-ce que quelques minutes pour quitter les enfants et aller dans une autre salle pour imprimer un document. Au niveau responsabilité, cela n'est pas possible.

Mme Orietta Tullii est perturbée par quelque chose. Elle est bien d'accord avec M. Jean-Luc Jordan au sujet des questions qu'il a posées, qui sont tout-à-fait justifiées, mais elle ne comprend pas que l'on parle de CHF 4'000.-- pour un PC alors qu'au jour d'aujourd'hui, l'informatique est une nécessité. D'autre part, il y a beaucoup de personnes dont les enfants sont grands et qui n'ont pas besoin d'une telle structure, mais pour sa part, ayant eu des parents italiens, qui tous deux travaillaient en tant qu'ouvriers, elle n'a pas eu la chance d'avoir une structure d'accueil, ses parents ne parlaient pas le français et personne ne pouvait l'aider pour ses devoirs. Elle a dû se débrouiller comme elle a pu, avec ses lacunes, et elle aimerait aussi que l'on pense à tous les jeunes qui viennent s'installer à Fontainemelon, aux mamans qui sont seules et qui ont l'obligation d'aller travailler, et avec tout ce que l'on voit, on est en train de parler de CHF 4'000.-- pour un PC. Elle est tout à fait d'accord avec M. Jean-Luc Jordan, qui soulève les problèmes financiers, ou avec M. Pierre-André Stoudmann qui fait un travail formidable pour tout ce qui est financier et que avons énormément de chance d'avoir, mais elle pense que d'un autre côté, il faut aussi se dire qu'il y a des parents qui ont des petits enfants et que les deux parents ont l'obligation de travailler, surtout au vu de la conjoncture actuelle, et cela, il ne faut pas l'oublier non plus.

M. André Soguel souhaite savoir ce qu'il faut mettre en place pour ces 20 enfants au niveau du personnel pour encadrer ces enfants, soit le nombre de personnes, le nombre d'heures travaillées par semaine, etc. Il y a trois périodes dans la journée et ce n'est pas simple à gérer. La commission a-t-elle déjà imaginé un organigramme ?

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux répond qu'il faut une personne pour 15 enfants, mais pour ce qui est du calcul, la question est encore ouverte, car cela se fera en fonction des horaires d'ouverture, c'est quelque chose qu'il faudra définir. C'est également lié au budget, car en fonction des heures d'ouverture et du taux d'occupation, les subventions que l'on pourra recevoir ne sont pas les mêmes, donc tout est impliqué. Comme il manque encore certains éléments pour finaliser le budget, il sera possible de faire des projections lorsque ces derniers chiffres seront connus.

M. Mario Craveiro souligne que ce qui le dérange énormément, c'est au niveau du financement. On parle de subventionnement, de montants maximum, mais comment va se faire le financement. Sera-t-il en fonction du revenu ou d'un certain pourcentage ? Car pour faire un budget, il faut quand même avoir certains paramètres. Alors est-ce que ce paramètre existe ou est-ce encore quelque chose à déterminer ?

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux répond que la participation des parents sera justement à fixer par un arrêté le 1^{er} février 2010. Il s'agira de reprendre le barème cantonal qui se trouve dans l'arrêté temporaire sur les structures d'accueil parascolaires et qui prévoit une charge en fonction du revenu des parents, chiffre 6.16 de la déclaration fiscale. Elle cite l'exemple de personnes qui auraient un revenu, chiffre 6.16 de la déclaration fiscale, entre CHF 20'000.-- et CHF 25'000.--, et pour qui la participation des parents serait de 16 % du prix d'accueil et la commune paierait le reste. A partir de CHF 135'000.-- du chiffre 6.16 de la déclaration fiscale, on est quasiment au maximum pour les parents. Ce barème doit être soumis le 1^{er} février.

Mme Orietta Tullii souhaite savoir si le Conseil général sera obligé d'accepter ce barème ou s'il y aura une possibilité de le changer.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux répond qu'il faudra accepter celui-là.

M. Denis Boillat rappelle qu'à l'époque du vote de la petite enfance, le Conseil général avait la possibilité de modifier le barème que le Canton proposait. Il demande si la commission est bien certaine que l'on n'a pas le choix du barème, étant donné que c'est une affaire entre la commune et les parents.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux posera la question aux instances concernées.

Le Président clos le débat.

10. Information(s) du Conseil communal :

Mme Chantal Fuchs informe qu'elle fait partie du groupe Harnos créé par les conseillers communaux qui ont la charge de l'instruction publique du Val-de-Ruz. Harnos est entré en vigueur et les communes ont 6 ans pour le mettre en place.

Elle informe qu'il y a deux échéances relativement courtes, soit l'introduction de l'école infantine obligatoire dès 2011 et l'augmentation des périodes qui passe de 10 à 16, ainsi que l'introduction de l'anglais dès la 5^{ème} primaire en 2013.

Mme Chantal Fuchs donnera régulièrement des informations sur les travaux en cours et tient à souligner qu'aucune décision ne sera prise par le groupe, ce sera au Conseil général de se prononcer au final.

M. Marcel Leuenberger informe que, suite au départ à la retraite du responsable des travaux publics, M. André Jenni, le Conseil communal a nommé M. Raymond Jeanneret comme nouveau responsable des travaux publics. Il tient à remercier M. André Jenni pour les 17 années passées dans notre commune et pour son excellent travail.

Il donne également une deuxième information, qui concerne la fête de la Bornicane 2010. L'organisation est sur les rails et la fête aura lieu le 26 juin, un peu sur le même style qu'en 2008.

M. Patrick Lardon informe qu'en ce qui concerne Bluewin TV, devenu depuis Swisscom TV, il avait répondu que certains habitants de Fontainemelon peuvent être abonnés et d'autres non. S'agissant d'une question de technologie, le Conseil communal s'est adressé auprès du responsable de Swisscom, qui demande 4 mois de patience pour pouvoir nous répondre et nous dire comment il sera possible d'avoir cette prestation à Fontainemelon.

M. Patrick Lardon informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 01 février 2010.

Il rappelle également l'agape prévue en fin de séance à l'école ménagère. Il demande à chacun de ne pas oublier de passer vers Mme Patrizia Carminati pour toucher les jetons de présence.

M. Pierre-André Stoudmann remercie le Conseil général d'avoir accepté le crédit pour la convention de fusion. Il signale que chacun a trouvé sur sa place une information. Il demande de réserver la date du mercredi 13 janvier 2010 à 20h0 à la salle de spectacles de Fontainemelon, où sera présenté aux exécutifs et aux législatifs des 16 communes du Val-de-Ruz le résultat du questionnaire, qui sera aussi très important pour la suite qui sera donnée aux travaux.

11. Information(s) des commissions :

Personne ne demande la parole.

12. Divers :

Mme Marie-Pierre Tullii demande quel est le taux de pourcentage de retour du questionnaire pour la fusion.

M. Pierre-André Stoudmann répond qu'il n'y a aucune information officielle à ce jour.

Mme Marie-Pierre Tullii demande pour quelle raison les exutoires de fumée ne sont toujours pas posés dans le pavillon scolaire. Le crédit a été voté en avril et le reste est fait, sauf le filet de protection et les exutoires de fumée.

M. Joël Frossard répond que l'entreprise qui a été chargée des travaux était encore en attente des installations. Le mécanisme électrique est en place, la pose est imminente.

M. Laurent Heiniger se déclare très déçu du tous-ménages concernant le parcage hivernal et n'est pas le seul dans ce cas, car la semaine qui a suivi le tous-ménages, il a eu deux interpellations de concitoyens, car l'heure est passée de 7h à 9h le matin et ils souhaitent savoir pourquoi. Jusqu'à présent, le parcage était interdit de 1h à 7h pour permettre le déneigement. Il y a 2 ans, tout d'un coup c'est devenu "même s'il n'y a pas de neige" et maintenant, cela passe de 7h à 9h. Il comprend bien que les employés communaux ne soient pas toujours les trois en même temps sur leurs machines quand il y a de la neige et que le déneigement finisse à 9h, il n'a aucun problème avec cela. Mais c'est du fonctionnariat que de dire que tous les jours, du 31 octobre au 1^{er} avril, on interdit aux gens de parquer de 7h à 9h dans la commune parce que 3 jours par année, le déneigement ne sera pas fini. Il n'arrive pas à laisser passer cela sans réagir.

M. Patrick Lardon répond qu'un arrêté de mesures hivernales ne peut pas mentionner "s'il y a de la neige ou s'il n'y a pas de neige". La loi stipule que l'arrêté doit être fait selon des dates.

M. Marcel Leuenberger souligne que nos employés sont souvent confrontés à un grand problème de gens indisciplinés. Ils perdent du temps avec ces voitures qui sont parkées sur la voie publique et ils n'arrivent pas à faire leur travail jusqu'à 7h. Or, à partir de 7h, on ne peut plus rien faire. Et à chaque fois, il y a des andins de neige qui contournent ces voitures parkées, alors qu'il faut absolument enlever cette neige. C'est un essai qui est fait cette année pour voir ce que cela donne.

M. Christian Kaeser demande pour quelle raison ne pas procéder comme à La Chaux-de-Fonds, par exemple, avec non pas une mise en fourrière, mais des amendes pour styler un peu l'automobiliste qui ne respecte pas.

M. Patrick Lardon répond que le contrôle pour le respect des mesures hivernales est effectué par mandat de prestations par la police neuchâteloise et celle-ci met des amendes. Mais ces véhicules ventouses qui gênent empêchent un bon déneigement du service de la voirie et on constate que bien souvent, ce sont toujours les mêmes. Chaque hiver, nous avons toute une série d'automobilistes qui ne respectent pas les mesures hivernales.

Mme Orietta Tullii demande si la police ne peut rien faire dans ces cas-là. Pour sa part, elle est allée en ville la semaine passée et a vu un cas similaire, où un véhicule était parké sur la case de quelqu'un d'autre. La police est venue, est allé réveiller la personne et lui a mis une amende salée. Elle pense que cela va dissuader cette personne de le refaire.

M. Marcel Leuenberger répond que quand il neige, toutes les communes sont à la même et la police est débordée.

M. Jean-Luc Jordan constate que les mesures prises par le Conseil communal s'avèrent totalement efficaces puisqu'il n'y a pas encore eu besoin de déneiger.

M. Christian Kaeser revient avec sa question concernant les places de parc devant la poste, car des personnes lui ont demandé si ces places vont être réhabilitées.

M. Patrick Lardon répond que cet élément a été discuté deux fois en Commission de modération du trafic. Entre temps, la poste a organisé et signalé des places de parc sur la rue du Midi et sa clientèle doit juste faire quelques pas et quelques escaliers.

M. Christian Kaeser parle toujours de cette personne handicapée.

M. Patrick Lardon répond que, comme déjà dit lors de la précédente séance, un handicapé a la même problématique s'il se rend dans d'autres commerces.

M. Armand Blaser a entendu M. Patrick Lardon dire que cela avait été discuté à deux reprises au sein de la Commission de modération du trafic, il souhaite donc savoir ce que pense la commission de cette mesure.

M. Patrick Lardon répond que la commission est d'accord avec cela et que le commissaire M. Steve Christinat a pu donner des informations aux personnes qui l'avaient interpellé à l'époque.

M. Steve Christinat répond qu'il avait relevé le problème et n'avait pas trop apprécié que ce soit fait sans l'avis de la Commission de modération du trafic. Mais il a ensuite clairement été expliqué à la commission qu'il y a deux places de parc qui sont mises à disposition. Et il est vrai que si l'on se met sur ces places de parc, c'est même plus court pour aller à la poste qu'en parquant sur les deux places qui étaient auparavant sur l'avenue Robert. Par contre, il est vrai que pour une personne handicapée, c'est ennuyeux. La personne handicapée a une chance sur deux d'avoir de temps en temps une place libre. Mais si elle choisit un peu ses heures et ne va pas à la poste entre 8h et 9h30, les places sont assez souvent disponibles. Il faudrait peut-être demander à la poste que leurs propres voitures ne restent pas parkées là trop longtemps, pour libérer vraiment ces places.

M. Christian Kaeser fait remarquer que le problème, c'est que les deux places qui sont réservées pour la poste sont plus souvent prises par des locataires de l'immeuble que par la clientèle.

M. Patrick Lardon tient tout-de-même à souligner qu'il s'agit de places sur un bien-fonds privé et que c'est aussi à la poste, qui est un commerce, de gérer ce problème. Ce n'est pas à la commune d'intervenir sur un bien-fonds privé.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h49.

Il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année aux conseillers et à leur famille et présente à chacun les meilleurs vœux de la part du bureau du Conseil général.

Au nom du Conseil général,

Le Président :

La Secrétaire :

D. BOILLAT

O. TULLII